

Vers une nouvelle solidarité

Ou « L'Economie Sociale et solidaire comme lieu d'innovations »

Emetteurs : Collège des actrices et acteurs français, Paul Picard, Rémi Laurent

Objet : Sur la création d'un « incubateur » de structures et de projets solidaires au sein au sein de l'économie sociale. Trouver des passerelles entre les deux pans de l'économie sociale.

En préambule : définir l'objectif

Avant toute proposition sur un incubateur et quelque soit la ou les formes retenues, la question est de savoir quel est l'objectif politique d'une telle entreprise. Quelle est la stratégie que nous voulons mettre en place ? Quelles sont les retombées attendues par le mouvement de l'économie sociale et solidaire ?

La première partie de notre recherche sur les passerelles entre l'économie sociale et solidaire a montré qu'il n'existe pas de politique concertée, cohérente et globale de la part de l'économie sociale en direction de l'économie solidaire émergente. Trop souvent, la solidarité est à destination de sa famille ou dans le cadre de ses métiers.

Les incubateurs nécessitent un travail en partenariat avec de très nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que leur environnement. C'est ensemble que nous pourrions créer une véritable dynamique.

De plus, nous avons constaté qu'en dehors des SCOP, les organisations d'économie sociale ne développent pas d'outil d'émergence et de développement de structures d'entrepreneuriat collectif. Aujourd'hui, paradoxalement, l'économie sociale participe beaucoup à l'émergence de micro-entreprises unipersonnelles. Ainsi, l'économie sociale a participé aux politiques gouvernementales de lutte contre le chômage en mettant en œuvre que le principe que chaque chômeur pouvait créer son propre emploi. Des sommes importantes sont investies dans le cadre de cette politique, des produits financiers ont même été créés.

Pour qu'un modèle soit une véritable alternative, il faut qu'il s'épanouisse grâce à sa dynamique interne. Les structures d'économie sociale et solidaire doivent se donner les moyens de faire en sorte que l'entrepreneuriat collectif soit une véritable alternative au système de l'entrepreneuriat capitaliste. L'économie sociale et solidaire doit redevenir ce mouvement d'éducation à la citoyenneté, cette passerelle entre les territoires, les idées, les gens.

Une multitude de fonds éthiques ou de partage ont été créés, certains ne dépassant pas les 4 millions de francs (0,61 millions). Au lieu de créer un fonds par destination, il serait peut-être préférable de fédérer toutes les énergies, les initiatives. L'unité peut-être synonyme d'efficacité.

L'économie sociale est née de la volonté d'assemblée de personnes de gérer solidairement un risque. Cette gestion d'un risque demande donc une certaine prudence dans la gestion des sommes perçues. Mais cette prudence ne doit pas empêcher l'initiative. La notion de risque-initiative doit redevenir un moteur

pour l'économie sociale. En se fédérant, en unissant les moyens, on réduit le risque c'est le principe fondateur de l'économie sociale pourquoi ne pas l'appliquer à des outils en direction des projets d'entrepreneuriat collectif social et solidaire.

Au-delà de l'incubateur, c'est le problème du positionnement de l'économie sociale et solidaire par rapport aux questions de société (combat contre la mondialisation, économie citoyenne, etc.) qui se pose. L'économie sociale a connu un « oubli de la politique » de ses militants du fait d'un recentrage sur le métier. Cette « dépolitisation » du mouvement a entraîné une certaine rupture avec son environnement et plus largement avec la société. De nouvelles formes de militantismes sont à trouver et à développer et donc de nouveaux militant(e)s à intégrer dans nos structures. Cela passe par la définition et la promotion d'un projet sociétal, d'une autre société. L'économie sociale doit trouver de nouveaux outils pour faire vivre ses valeurs face à des concurrents (banques et assureurs) qui pourront très bientôt se parer eux aussi d'actions « solidaires ». En effet, nos concurrents développent de plus en plus des actions de types humanitaires, sociales et solidaires à travers des fondations, des concours et autres appels à projets. Pour eux c'est un simple outil marketing. L'économie sociale qui a des valeurs qui sont très profondément ancrées, doit arriver à les faire vivre autrement qu'à travers des mesures gadgets ou des incantations.

Les questions de dynamiques territoriales, de développement local et durable sont très à la mode. Comment l'économie sociale peut-elle participer à ce mouvement tout en se restructurant ? A l'heure où l'on parle de plus en plus de fusion, de taille critique, l'économie sociale doit être capable de faire émerger une nouvelle proximité avec ses membres et plus largement avec son environnement.

Les enjeux dépassent donc la seule question de la création d'un incubateur. C'est la place de l'économie sociale dans la société qui est la véritable problématique. Cette question réglée, les choix politiques faits, une stratégie définie, il faudra alors mettre en place des outils tel l'incubateur.

A l'international...

Un tel incubateur pourrait être également mis en place au niveau international pour promouvoir l'entrepreneuriat collectif auprès des populations. Cet incubateur pourrait faciliter les relations économiques entre structures d'entrepreneuriat collectif citoyen et par la même mettre en réseau et soutenir les échanges économiques nord-sud à vocation éthique. Ainsi, une équipe pourrait être constituée autour d'un noyau dur formé de québécois et de français suite aux travaux du projet franco-québécois de coopération sur l'économie sociale et solidaire. Ce noyau dur serait élargi par le biais des partenaires nord-américains des québécois et européens des français. Cette équipe aurait pour mission d'apporter des expertises et des moyens techniques, politiques, financiers et humains aux projets émergents d'entrepreneuriat collectif dans les pays du Sud mais également dans les pays dits développés. Cet incubateur aurait également une mission de lobby auprès des instances internationales (FMI, ONU, Banque Mondiale, etc.) et de support technique dans le cadre des missions de ces instances. Des outils techniques et financiers seraient donc à créer dans cet objectif.

Un incubateur : comment ça se présente

Un incubateur ne peut se faire seul, de nombreuses ressources sont nécessaires. Le niveau pertinent d'un incubateur physique est le local. Cependant, ce projet ne peut être mis en place que si les politiques de l'ensemble des partenaires nationaux sont coordonnées et que les objectifs sont définis en commun.

Pour faire cette première note, nous avons effectué des recherches sur Internet et plus particulièrement sur les sites suivants : www.republicalley.com , www.transfert.net/fr , www.science-pratique.com , www.direct-way.com et www.atelier-innovation.com , www.interactif.lemonde.fr .

Définition : Un incubateur est un **vivier de projets** « viables », de nouveaux **talents** qui « tiennent la route » à présenter à différents partenaires et investisseurs (business angels). L'idée de **partenariat** avec

d'autres structures est importante. Un incubateur est lieu qui fédère, qui **regroupe les ressources** (financières, humaines, techniques, conseils, etc.) nécessaires au démarrage d'une start-up.

Nous avons deux possibilités, non exclusives, pour créer cet incubateur :

- un incubateur matériel, centre de ressources (matérielles et immatérielles) pour projets de solidarité
- un incubateur virtuel ou « hors les murs », donc sur Internet, sorte de boîte à outils pour les porteurs de projets

Le projet d'un incubateur (avec des déclinaisons régionales voire locales) par internet (« hors les murs ») ne se limiterait donc qu'à une centralisation des informations utiles (financements, juridiques, les bonnes adresses, etc.). Cela n'aurait pas un grand intérêt, cette formule existe déjà sous différentes formes (même si elles ne sont pas toutes regroupées). Mais si c'est l'option « simple recueil d'informations » qui est retenue, alors seul l'outil internet est envisageable, des incubateurs « physiques » auraient des coûts fixes bien trop importants.

Les incubateurs de start-up interviennent très en amont de la création d'une société, le **projet d'entreprise** est nommé « **seed** » (semence). Il est encore au stade d'idée prometteuse et l'**incubateur**, va tenter, **dans le délai très court d'une année** (jusqu'à 18 mois), de lui donner une **réalité économique**. Un incubateur transforme des **idées** en entreprises, quand celles-ci sont **innovantes** et qu'un **modèle économique** pertinent a pu être élaboré

La notion de **création de valeur** est l'idée fondatrice des incubateurs qui investissent du **capital-risque** (ou du capital d'amorçage) dans des projets pour les transformer en prises de participations rentables et échangeables sur le marché.

Ce qu'apporte un incubateur :

- fonds d'amorçage (partenariats avec des banques, des fonds d'investissements, etc.)
- de la technique (partenariats avec des groupes informatiques)
- des locaux et des matériels (de production et de bureau)
- des conseils et des outils (juridiques, gestion, ressources humaines, élaboration du « business plan » avec le planning « du projet à la start-up », coaching)
- un carnet d'adresses (premiers clients, business angels, partenariats)

Un incubateur fait le **suiti** et le **soutien des projets** qu'il a **sélectionnés** selon les **critères** qu'il aura fixés. La sélection peut se faire à partir de l'évaluation de :

- saut technologique
- exploitation immédiate
- clause humaine
- potentiel du projet

Une charte nationale ou une grille de sélection devra donc être créée en commun pour étudier les dossiers. Ce document pourrait être complété en fonction des caractéristiques locales par les structures régionales de pilotages.

Les **incubateurs** sont extrêmement **liés à un territoire**, ils sont souvent au cœur même de leur population cible et des potentialités (universités, grandes écoles, technopôles, etc.)

L'incubateur est une mise en **réseau de moyens, d'informations, de formations, et d'acteurs**. Aujourd'hui la logique de construction des structures informatiques est le **libre mouvement circulaire** des informations (type « ERP »), c'est cette logique qu'il faut mettre en place pour avoir la meilleure réactivité des structures.

L'utilisation des technologies de l'information (qui sont de plus en plus intégrées dans le monde de l'économie solidaire et de l'économie sociale) permettra la mise en réseau d'une culture, d'une politique

de partenariat et l'accès à de nouveaux territoires d'actions. Le coût accessible d'Internet est une chance pour le troisième secteur pour développer cette nouvelle solidarité.

Le principal écueil à éviter ce sont les charges liés aux frais fixes d'une structure « physique ».

Propositions d'adaptation d'un incubateur à l'économie sociale

Il faut définir les **besoins des «jeunes pousses solidaires»**. Pour cela nous pouvons partir des travaux en cours de réalisation sur les « outils de l'émergence et du développement dans et pour l'économie sociale et solidaire » (questionnaire dans le cadre des échanges France - Québec). Les travaux des Chambres régionales d'économie sociale (CRES) et des GRCMA seront également décisifs pour l'élaboration du cadre et des partenariats (cf. ci-dessous). Il faut également s'appuyer sur les structures existantes (IDES, FINANSOL, ADIE, etc.) qui ont un savoir-faire mais qui ont chacune leurs critères de sélections.

L'idée forte est celle de **partenariat**. La mutualité peut être à la base de la création de tels incubateurs (locaux puisque liés au territoire) mais elle doit faire appel à différents partenaires du monde de l'économie sociale (divers et variés ce qui est très intéressant pour le panel des aides que l'on peut apporter aux projets de solidarité) mais aussi publics (collectivités territoriales et locales, Etat).

Nous pensons que **l'échelon le plus pertinent c'est la région**. La région est un échelon reconnu au niveau national et européen. Le département est un échelon trop étriqué, pas assez en réseau, qui n'a pas d'effet levier. En effet, c'est au niveau régional qu'il existe une formation regroupant les acteurs de l'économie sociale (GRCMA ou CRES) et les unions régionales devraient jouer un rôle de plus en plus important dans la Mutualité Française. De plus, on trouve dans les prérogatives du Conseil Régional, le développement économique. Le Préfet de région et la DATAR seront également des partenaires utiles et importants. Nous proposons donc que la **structure de gouvernance** des incubateurs locaux soit, par délégation de l'échelon nation, **régionale pilotée par les CRES ou les GRCMA avec le concours actifs des unions régionales mutualistes**.

L'incubateur ne peut s'entendre que local, au niveau d'un district, d'un bassin d'emploi et des structures intercommunales (échelons reconnus eux aussi au niveau national et européen). Les incubateurs doivent être au cœur des potentiels et des besoins.

Comité directeur

Pour pouvoir réunir l'ensemble des ressources nécessaires, il faut **fédérer** de très nombreux partenaires nationaux. Ce projet ne peut être développé que s'il fait partie des objectifs du gouvernement et plus précisément du Ministère de l'emploi et de la solidarité et le Secrétariat à l'Economie Solidaire ainsi que le Secrétariat à la ville.

Les partenaires :

- CNLAMCA, représentant l'ensemble des familles de l'économie solidaire et des GRCMA/CRES
- Inter Réseau des l'Economie Solidaire (IRES)
- Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire (SEES) et la DIES
- Ministère de la Ville et DIV
- Centre jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES)
- Institut d'Economie Sociale (IES)
- CRIDA (centre de recherches du CNRS)

Pour pouvoir créer une dynamique, il faudrait peut-être que l'initiative soit lancée par le CNLAMCA et/ou soutenu conjointement par la DIES et/ou le Secrétariat à l'Economie Solidaire.

Financement, agrément et label

Un accord pourrait être trouvé avec les banques mutualistes et coopératives pour créer des ressources propres. De même les mutuelles santé et d'assurances peuvent apporter soit un financement ou des moyens matériels et humains. Les réserves obligatoires et libres des mutuelles santé et d'assurance dégagent des produits financiers très importants qui pourraient être, en partie, affectés au financement de fonds d'investissement capital-risque pour les expériences d'entreprariat collectif social et solidaire.

En conclusion

Il s'agit bien de mutualiser les moyens humains, financiers, les ressources, les expériences et de les faire gérer au plus près des besoins. L'objectif est aussi de lier le financement à la formation tant à la gestion qu'à l'entreprariat collectif et citoyen par l'intermédiaire d'un parrainage qui permet de faire la liaison entre les générations, les personnes et les métiers sur un territoire. Et donc de renforcer le maillage de l'économie sociale et solidaire.